

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé au
Moniteur
belge



Déposé au greffe du Tribunal de l'entrepr.
de Liège division Marche-en-Famenne

le 5/12/25

Le Greffier
Greffé

N° d'entreprise: 0450.538.373

Nom

(en entier) : L'ALU

(en abrégé) : /

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Samrée 84, 6982 La Roche-en-Ardenne

Objet de l'acte : Nominations - Révocations

Lors de la délibération du 05/11/2025, l'assemblée générale a débattu des questions suivantes et a décidé ce qui suit.

1/ Révocation de Roza Derksen comme administrateur non statutaire

L'assemblée générale décide de la révocation de Roza Derksen, demeurant à 6982 La Roche, Samrée 84, comme administrateur non statutaire, et ce à compter du 31/10/2025. L'assemblée générale donne décharge à cette personne pour l'exercice de son mandat.

2/ Nomination de Fleur Beeftink comme administrateur non statutaire

L'assemblée générale décide de la nomination de Fleur Beeftink, demeurant à 6982 La Roche, Samrée 84, comme administrateur non statutaire, et ce à compter du 31/10/2025. Ce mandat est valable pour une durée indéterminée. Le mandat n'est pas rémunéré, à moins que l'assemblée générale n'en décide autrement à la majorité simple.

3/ Nomination de Samuel Daxhelet comme administrateur non statutaire

L'assemblée générale décide de la nomination de Samuel Daxhelet, demeurant à 6982 La Roche, Samrée 84, comme administrateur non statutaire, et ce à compter du 31/10/2025. Ce mandat est valable pour une durée indéterminée. Le mandat n'est pas rémunéré, à moins que l'assemblée générale n'en décide autrement à la majorité simple.

Procuration à l'expert-comptable

L'assemblée générale donne procuration à SRL FIDUCIAIRE DE L'OURTHE, personne morale ayant son siège à 6980 La Roche-en-Ardenne, Avenue de Villeze 81, RPM LIEGE division MARCHE-EN-FAMENNE, connu(e) auprès de la BCE sous le numéro 0459.856.610, et à ses préposés, pour une durée indéterminée et jusqu'à révocation expresse, en ce qui concerne les actes nécessaires à l'exécution, au traitement et à la publication des décisions de cette assemblée.

Tous avec possibilité d'agir seuls et droit de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités possibles, de faire toutes déclarations et de signer tous documents, de quelque nature que ce soit, ou de représenter la société à l'égard de la TVA, des Contributions, des Douanes et Accises, de la

Sabam, de la Rémunération équitable, des administrations communales, de la Province, de l'ONSS, du Moniteur belge, des guichets d'entreprises, de la Banque-Carrefour des Entreprises, des caisses sociales, des fonds de pension, des fournisseurs, des clients, des banques, du secrétariat social, du registre UBO, du registre eStox, des services publics et des Ministères y compris les greffes de tous les types de tribunaux nationaux et internationaux, les cours d'appel et les services juridiques.

Guillaume Van Geen, administrateur de SRL FIDUCIAIRE DE L'OURTHE, signera pour la publication des décisions de cette assemblée.

Déposé en même temps : le procès-verbal de l'assemblée générale du 05/11/2025.

Pour la société
SRL FIDUCIAIRE DE L'OURTHE, représentée par Guillaume Van Geen, administrateur
Mandataire, par procuration spéciale